

Formation spécifique

Le transport des batteries et des véhicules

(Code IMDG - Amendement 42-24)



Durée
3,5 heures



Tarif
Prix INTER (Distanciel) :

- 245 € (1^{er} apprenant)
- 225 € (apprenant suivant)
- inscription anticipée un mois à l'avance : -3%

Prix INTRA : Nous consulter



Public concerné
Expéditeurs, chargeurs/empoteurs, emballeurs de produits classés transitant par mer (conteneur ou car-ferry), remplisseurs ou exploitants de citerne, transitaire, agents maritimes et personnel d'exploitation de lignes maritimes.



Type de formation
Distanciel
(visioconférence)



Prérequis

Toute personne ayant déjà reçu une formation initiale au code IMDG

SAFE FORMATION clarifie ce sujet complexe avec ce module d'approfondissement !

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement des batteries et les dangers associés
- Rédiger un certificat d'exemption
- Identifier les bons numéros ONU et les désignations officielles de transport (véhicules et batteries)
- Connaître les nouveautés apportées par l'amendement 42 du code IMDG portant sur les batteries et véhicules
- Informer avec clarté les autres intervenants des défaillances et moyens d'y remédier.

Accessibilité et financement

Accessibilité : SAFE FORMATION Conseil s'engage pour un accompagnement individualisé de toutes personnes en situation de handicap souhaitant construire son parcours grâce à notre réseau. Chaque demande est étudiée avec soin, en collaboration avec notre réseau de partenaires.

Financement : OPCO, financement entreprise, autofinancement.

Accès et pédagogie

Délais d'accès : Pour la formation initiale du code IMDG, l'apprenant(e) devra être inscrit(e) dans un délai suffisant pour qu'elle ou il puisse visualiser les modules à effectuer en FOAD avant la formation en visioformation. Un délai de 72 heures peut suffire dans la mesure des places disponibles, mais un délai de 2 semaines est préférable.

Méthodes pédagogiques et techniques : L'accent est mis sur l'autonomie en guidant les apprenants à trouver eux-mêmes les réponses dans la réglementation.



SAFE formation

Contenu de la formation

Présentation de la formation et attentes des stagiaires

Les batteries et piles

- Le fonctionnement des batteries
- Les causes de l'emballement thermique des batteries au lithium et les moyens de lutter contre
- Les numéros ONU et DOT des batteries / piles
- Les nouveautés apportées par l'amendement 42
- Les dispositions spéciales en fonction des numéros ONU
- Analyse détaillée de la DS188
- Instruction d'emballage
- Marquage et étiquetage des colis
- Marquage et placardage des conteneurs
- Les piles et batteries endommagées / défectueuses / mises au rebut
- Rédaction du certificat d'exemption

- Exercice sur la disposition spéciale 188

- Différences entre les batteries dans un équipement ou sans équipement

Les véhicules

- La définition d'un véhicule (distinction entre les véhicules et les équipements)
- Les véhicules thermiques / électriques
- Identifier les numéros ONU et DOT
- Les nouveautés apportées par l'amendement 42
- Déclarer les marchandises dangereuses à bord des véhicules
- Dispositions spéciales s'appliquant aux véhicules
- Les conditions d'exemption
- Instruction d'emballage
- Les conditions à satisfaire pour le chargement
- Marquage, étiquetage et placardage

Modalités d'évaluation

Exercices de mise en application / QCM

Formateur

Marc COPPEAUX

Ressources pédagogiques

Support de cours (téléchargeable avant la formation via un lien dédié)